

tières requises par la loi pour les académies, et j'ai été surpris du progrès de quelques-uns dans l'algèbre et la géométrie. M. Charles Martineau est chargé des classes inférieures, et fait aussi faire de grands progrès à ses élèves. Sur les dix écoles élémentaires, huit sont bonnes et deux médiocres.

Les commissaires de cette municipalité s'acquittent bien de leurs devoirs, et leurs affaires monétaires sont bien dirigées.

9. *Petite-Rivière*.—A deux écoles en activité. Celle du premier arrondissement, bien que sous la direction d'une institutrice instruite, ne fait pas tous les progrès désirables; il y a manque de discipline, et la lecture est négligée. Je suis bien plus satisfait du résultat des examens au second arrondissement; cette école manque cependant du matériel nécessaire, et, malgré mes recommandations, les commissaires persistent toujours à la laisser dans un abandon complet. Les finances de la commission sont bien administrées.

10. *Ile-aux-Coudres*.—Les anciennes divisions de cette municipalité, bien que terminées il y a assez longtemps, y paralysent encore les progrès de l'éducation.

Il y a défiance de part et d'autre, et, partant, point d'union pour soutenir les écoles. Cet état de choses durera tant que l'école fermée par suite de ces anciennes difficultés, ne sera pas remise sous contrôle. Les trois écoles actuellement en opération sont peu fréquentées et manquent du matériel nécessaire.

COMTÉ DE SAGUENAY.

11. *Tadoussac*.—J'ai enfin réussi, l'été dernier, à établir une école dans cette petite municipalité, et, quoique le système coërcitif ne soit pas en force, parce que la plupart des colons sont encore trop pauvres pour être cotisés, les plus aisés ont cependant souscrit une somme assez élevée pour pouvoir, avec la part afférente du gouvernement, soutenir leur école.

12. *Escoumains*.—Cette petite municipalité, quoique peuplée de familles qui n'attendent leur subsistance que du chantier, fait toujours les plus généreux sacrifices pour soutenir une bonne école. Les commissaires, à la tête desquels se trouvent des hommes instruits et dévoués, ne négligent rien pour faire progresser l'éducation. Ils ont engagé, cette année, une institutrice munie d'un diplôme d'école modèle et formée à l'école normale Laval, à qui ils donnent un salaire assez élevé.

Tel est l'exposé succinct et impartial de l'état des écoles dans chacune des municipalités placées sous ma surveillance.

Pour l'année 1862.

Il y a, aujourd'hui, dans le district d'inspection de M. Boivin 49 institutions d'éducation de tout genre, réparties comme suit :

- 43 Ecoles élémentaires,
- 4 Ecoles modèles,
- 1 Académie de filles,
- 1 Couvent.

49.

Le nombre d'élèves fréquentant ces 49 institutions est de 2433, ce qui forme une moyenne de 50 élèves à peu près pour chacune d'elles, et donne une augmentation de 355 élèves sur l'année précédente.

« La loi d'éducation, dit M. Boivin, fonctionne bien dans la plupart des municipalités de ce district et les écoles sont généralement tenues d'une manière satisfaisante.

« Vous verrez par les tableaux statistiques qui accompagnent le rapport que le nombre d'enfants fréquentant les écoles dans le comté de Charlevoix a considérablement augmenté depuis un an. Il y a à présent 1 élève allant à l'école sur 6½ de la population totale, ce qui est une bonne proportion pour un territoire d'une aussi grande étendue et ayant une population disséminée ça et là. »

M. Boivin fait aussi remarquer que l'on fait dans plusieurs localités des efforts généreux, des sacrifices réels pour se procurer des instituteurs capables. L'on semble comprendre enfin, que les instituteurs ou les institutrices au rabais ne peuvent point enseigner avec avantage pour les élèves qu'on leur confie. Aujourd'hui dans le district d'inspection de M. Boivin, le maximum du salaire des instituteurs est de \$440; celui des institutrices est de \$200. C'est là un bien beau résultat, sans doute, et qui fait grandement honneur à la population des comtés de Charlevoix et de Saguenay. Tandis que, dans d'anciennes paroisses, on semble ne vouloir jamais sortir de l'ornière où l'on se traîne depuis si longtemps, de nouvelles localités, à peine connues il y a quelques années, avec

une population comparativement pauvre, ne craignent point de s'imposer les plus grands sacrifices pour donner l'instruction à leurs enfants. C'est à force de sacrifices de ce genre, c'est à force de courage et d'énergie que les comtés de Saguenay, de Charlevoix, de Gaspé et de l'Outaouais se trouvent aujourd'hui, dans une voie de progrès qui permet de bien augurer de leur avenir.

Extrait du Rapport de M. l'inspecteur Hume, pour l'année 1861.

COMTÉ DE MÉGANTIC, ET PARTIES DE CEUX DE DORCHESTER ET DE LA BEAUCE.

En vous faisant rapport sur les écoles de mon district d'inspection pour 1861, j'ai le plaisir de constater qu'il s'est opéré un bien considérable dans plusieurs municipalités durant l'année qui vient de s'écouler.

En effet, il y a au delà de 500 enfants de plus qui fréquentent les écoles; augmentation dans les contributions locales; un plus grand nombre d'instituteurs munis de diplôme, quoiqu'il en reste encore qui n'en ont point, vu la difficulté, dans plusieurs municipalités, de s'en procurer d'autres. Il y a, dans mon district, 5 institutrices qui ont des diplômes des écoles normales, et, sur ce nombre, 3 ont droit d'enseigner dans les écoles modèles. Je considère que l'enseignement donné par les instituteurs sortis de ces écoles est bien avantageux aux élèves confiés à leurs soins, et j'espère qu'avant longtemps le nombre de ces maîtres aura augmenté considérablement au point qu'il y en aura au moins un dans chaque municipalité.

Je regrette beaucoup que les salaires accordés généralement aux instituteurs soient aussi minimes. Il y a, néanmoins, une maîtresse, employée à Leeds et munie du diplôme d'école modèle, qui reçoit \$240 par an.

Quoiqu'il y ait progrès cette année sur les années précédentes, il reste encore beaucoup à faire dans certaines localités. Je ne puis pas dire qu'il y a vraiment de l'opposition à la loi des écoles; mais il y a certainement apathie et, chez plusieurs, négligence à y envoyer leur enfants, et c'est là le plus grand obstacle au progrès dans mon district.

L'opposition qui existait, il y a quelques années, à l'établissement de la cotisation, a disparu complètement, et, avant peu, il n'y aura pas une seule municipalité où le système des contributions volontaires existe.

Je passe maintenant en revue les différentes municipalités de mon district.

COMTÉ DE LA BEAUCE.

1. *St. Victor de Tring*.—Il y a progrès dans cette localité, et 4 écoles bien fréquentées, surtout l'école principale, qui est à présent dirigée par un instituteur capable.

Les contribuables sont zélés et bien disposés.

2. *St. Ephrem de Tring*.—A 3 écoles, dont les élèves, quoique peu avancés encore, ont fait des progrès. La cotisation, l'année dernière, n'a pas été payée régulièrement, et les commissaires se trouvent considérablement endettés. Ceci est dû à une interruption survenue dans la commission et aux frais extraordinaires qu'il a fallu faire pour construire trois maisons d'école.

Les habitants sont très-pauvres, mais sont animés du désir de faire instruire leurs enfants.

3. *Forsyth*.—Cette municipalité fait peu, et, sans les efforts bien louables de M. le Curé Bérubé et de quelques habitants, les contribuables laisseraient les écoles se fermer. Lors de ma dernière visite, il y en avait deux en opération, et quelques-uns des élèves ont subi un examen dont j'ai été satisfait. On assiste très-irrégulièrement à l'école, en général.

4. *Lambton*.—Je suis heureux de pouvoir constater que tout est pour le mieux dans cette localité. La corporation a engagé deux instituteurs habiles, qui sont bien rémunérés et qui ont fait faire des progrès rapides à leurs élèves.

5. *Aylmer*.—A 3 écoles, dont 2 ont été fréquentées négligemment, et dont les progrès ont été faibles. Les habitants sont pleins de zèle pour les écoles, et ont fait pour elles des sacrifices bien généreux, si l'on considère les moyens restreints de la plupart d'entre eux.

Il est dû un montant considérable d'arrérages; ceci ne dépend pas de la mauvaise volonté des contribuables, mais bien de la grande rareté d'argent dans presque tous les établissements nouveaux.